



## ÉTUDE SURVEILLÉE 2022/2023 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MAURICE ANDRÉ

L'inscription à l'étude surveillée se fait **obligatoirement** pour toute l'année scolaire (du lundi 3 octobre 2022 au jeudi 29 juin 2023). Aucune dérogation ne sera acceptée.

Le tarif pour l'année 2022/2023 est de 132€ par enfant, le paiement se fera en 3 fois, échelonné comme suit :

- une facture de 44€ (par enfant) payable à l'inscription
- une facture de 44€ (par enfant) début janvier 2023 payable jusqu'au 31 janvier 2023
- une facture de 44€ (par enfant) début avril 2023 payable jusqu'au 30 avril 2023

Le règlement pourra être effectué par CB sur le portail familles ou par chèque (à l'ordre de : **régie de recettes restauration scolaire**).

L'Etude surveillée aura lieu les lundis et jeudis de 16h30 à 18h00.

L'enfant devra être récupéré à 18h00 devant l'école, le cas échéant il sera redirigé automatiquement vers l'accueil de loisirs, qui sera facturé.

### **MODALITES D'INSCRIPTION**

**Inscriptions du 21/09/22 au 01/10/22**

- 1) Faire une demande de dossier d'inscription par mail auprès de la mairie.
- 2) Une fois le dossier complété, le retourner par mail à [mairie@preslesenbrie.eu](mailto:mairie@preslesenbrie.eu) ou le déposer à l'accueil de la mairie.
- 3) Effectuer le paiement du premier trimestre.

**L'inscription deviendra définitive après le règlement du premier trimestre.  
Un mail du service scolaire confirmera l'inscription de votre enfant à l'étude surveillée.**

***NB : En inscrivant votre enfant à l'étude surveillée, vous acceptez les conditions énumérées ci-dessus, ainsi que toutes celles inscrites sur le règlement intérieur de l'étude surveillée (disponible sur le site de la ville).***